

Session du 17 novembre 2023

Rapport de l'ordonnateur sur le Budget Initial 2024

Le budget Initial 2024 a été élaboré selon des principes de prudence et de réalisme.

Eléments de contexte

Suite au changement de logiciel comptable opéré en 2023, l'exercice 2024 sera marqué par la mise en œuvre d'une véritable comptabilité analytique, qui permettra d'optimiser notre exécution budgétaire. C'était un des éléments majeurs du Plan de modernisation financière voté lors de la session de mars 2023.

Un autre changement notable concernera notre exercice 2024 : la fin de gestion des dossiers d'assurance chômage par le Fonds National d'Aide à la Gestion de l'Emploi (FNAGE). La Chambre d'agriculture étant son propre assureur, les dossiers seront donnés en gestion administrative directe à Pole Emploi qui refacturera l'intégralité des allocations et frais de gestion à notre établissement. Cela signifie également la fin de la mutualisation de ce risque, qui devra désormais être porté par notre seul établissement.

1 : Le budget Initial 2024 – Section de fonctionnement

1.1 : Au niveau des charges

Leur montant global est de 7 913 985 €, en progression de 231 630 € par rapport au BI 2023 (+3 %).

1.1.1 : Charges de personnel :

Les charges de personnel (compte 64) s'élèvent à 4 277 726 €, en hausse de 109 126 € par rapport au budget initial 2023. Elles représentent 54% du budget de l'établissement.

Cette évolution s'explique par :

- L'évolution de la valeur du point de + 1.75% par rapport à 2023 (+ 73 425 €) ;

- Le choix de la Chambre de se positionner sur les Energies renouvelables impliquant le recrutement d'un nouveau collaborateur avec pour contrepartie des ressources supplémentaires, qui couvrent le coût du poste ;
- Le changement de mode de gestion du dispositif Relance, qui sera à l'avenir géré dans un cadre interconsulaire, avec donc suppression d'un poste à notre budget (sans impact budgétaire car contrepartie en recettes) ;

La Chambre d'agriculture comptera 73 agents permanents (soit 68.4 ETP) et 4 CDD (3.24 ETPT).

1.1.2 : Charges de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 3 537 541 € soit + 121 718 € par rapport au BI 2023 (+3.56%).

Malgré une recherche constante d'économies, la Chambre d'agriculture du Gard subit la hausse d'un nombre important de dépenses, avec en particulier :

- Une hausse de 14 000 € des cotisations d'assurances (la Responsabilité Civile augmentant de 40%) ;
- Les locations, notamment de véhicules, affichent une hausse conséquente en prévision de renouvellement partiel du parc, lié au vieillissement de certains véhicules ;
- Les impôts fonciers et taxe d'habitation continuent d'augmenter d'année en année : + 25 000 € ;
- Les charges de gestion externes, essentiellement liées à de la mutualisation informatique et des royalties Mes Parcelles, progressent de près de 46 000 € ;
- Le poste Dotations aux amortissements progresse de 45 400 €. Ceci s'explique par l'amortissement de l'achat d'un nouveau camion pour le simulateur de conduite de tracteur (+ 9200 €) et par la constatation d'une provision pour risque chômage en lien avec l'arrêt du FNAGE évoqué ci-dessus (+ 36 200 €).

Certaines baisses doivent aussi être constatées :

- Le système de chauffage-climatisation a été remis en état au cours de l'exercice 2023, les charges de fonctionnement sur ce poste diminuent de 13 150 €.
- Afin d'améliorer les dépenses en énergie, des travaux ont été réalisés, qui permettront de réduire ce poste de dépense dès 2024 :
 - Remplacement des néons et ampoules par des LED dans les bâtiments de Nîmes et Alès et pose de détecteurs de présence dans les sanitaires et lieux de passage ;
 - Gestion à distance du dispositif de chauffage/climatisation au siège afin de maîtriser les températures maximales en hiver et minimale en été et d'éviter de consommer ou rafraichir pendant les heures où les locaux sont inoccupés.
- La dénonciation du contrat de nettoyage de nos locaux de Nîmes a permis l'embauche d'un agent d'entretien à 80% et d'un intendant à mi-temps, tout en réalisant une économie de 6 500 €.

- La rationalisation de nos contrats de téléphonie/connexions Internet permettra aussi une économie substantielle, estimée pour l'heure à 10 000 €.

Un travail de réduction des charges est par ailleurs engagé sur les postes impression, affranchissement, location de véhicules.

1.2 : Au niveau des produits

Leur montant est de 7 777 010 €, soit une progression de + 191 056 € rapport au BI 2023 (+ 2.5 %).

La ressource fiscale est en hausse puisqu'une réévaluation du plafonnement de la TATFNB a eu lieu en juillet 2023 (+ 79 361 €). Elle représente toujours 39% des ressources de l'établissement.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture du Gard effectue un effort particulier de renforcement de ses ressources afin de réduire la part de l'impôt dans son budget.

Ceci se traduit par une hausse significative des ressources prévisionnelles issues de la formation, liée au développement de notre accompagnement des agriculteurs par cet outil.

Malgré une conjoncture difficile, les produits des prestations et conventions progressent de 60 800 €. Ceci s'explique par un renforcement de l'accompagnement des agriculteurs et une présence forte auprès des collectivités, particulièrement dans le cadre des Programmes Alimentaires Territoriaux.

Une actualisation du montant des loyers perçus occasionne également une recette supplémentaire de 50 875 €.

Notre établissement entend également développer ses ressources de partenariat et de taxe d'apprentissage.

1.3 : Compte de résultat

Considérant l'ensemble de ces éléments, le compte de résultat présente un déficit de fonctionnement de 136 975 € contre 96 400 € prévu au budget initial 2023.

2 : La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement (résultat – subventions d'investissement + amortissements – reprises sur amortissements) est en légère diminution (- 3 314 €), à hauteur de 121 032 €.

3 : La section d'investissement

La section d'investissement est constituée de dépenses pour un montant de 301 110 €, contre 271 600 € au budget initial 2023.

Sont prévus des travaux de rafraîchissement du siège, construit il y a 25 ans, pour une somme de 15 000 €, qui sera notamment utilisée à la rénovation des salles de réunion et du hall d'accueil.

Également, le camion transportant le simulateur de conduite, acheté en 2016, doit être changé. Cet achat coûte 46 000 €, alors que la vente du véhicule actuel est prévue à hauteur de 18 000€.

Enfin, les traditionnels investissements liés au renouvellement du parc informatique sont reconduits à hauteur de 15 000 €.

La variation prévisionnelle du fonds de roulement était négative à hauteur - 147 253 € au budget initial 2023 et sera de - 162 078 € au budget initial 2024.

Le fonds de roulement prévisionnel courant s'établira à 1 564 394 € au 31 décembre 2024, soit 72.15 jours (contre 73.61 jours au BI 2023).

La trésorerie en fin d'exercice représente 9.66 jours de fonctionnement.

Conclusion :

La Chambre d'agriculture du Gard, comme l'ensemble des Chambres départementales, est confrontée à un certain nombre de contraintes financières qui rendent la construction budgétaire complexe. Notre établissement est par ailleurs soumis à des hausses de charges et pertes de produits qui renforcent cette complexité.

Ce budget est le constat d'une réelle difficulté d'équilibre des recettes et des dépenses. Les charges qui s'imposent à notre structure viennent grever et masquer l'effort permanent de recherche de ressources.

Face à ce constat, il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre du Plan de modernisation financière, et en particulier :

- Assurer un suivi fin de l'exécution budgétaire grâce aux outils mis en place en 2023 et ceux à venir : maîtrise des coûts de revient, optimisation des plans de charge ;
- Réinventer le modèle économique en poursuivant l'effort de diversification des recettes et de modernisation de la stratégie marketing ;
- Persévérer dans l'effort de réduction des charges et de renforcement de la performance interne.